

Règlement

Jeu-concours dans le cadre du Touring Summer Tour

Article 1. Définitions

Au sens du présent règlement, on entend par :

- **Jeu-concours** : le jeu-concours dénommé « Touring Summer Tour – appareils photos jetables Kodak ».
- **Participant** : toute personne physique, âgée au moins de 18 ans, domiciliée en Belgique qui participe à ce jeu-concours.
- **Organisateur** : Touring SA, dont le siège social est situé Bd Roi Albert II 4 B12, 1000 Bruxelles. RPM Bruxelles, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.471.401 ; inscrite auprès de la FSMA sous le numéro 011211 et agit comme agent lié, rémunéré à la commission, pour AG Insurance SA.

Article 2. Objet

Le présent règlement a pour objet de régler les modalités de participation au jeu-concours intitulé « **Touring Summer Tour – appareils photos jetables Kodak** ».

Jeu-concours proposé par Touring SA dans le cadre du « Touring Summer Tour », accessible via la page Instagram officielle de Touring SA :

<https://www.instagram.com/inspiration.by.touring/>

Article 3. Conditions de participation

3.1. Chaque participant doit être âgé d'au moins 18 ans, et être domicilié en Belgique.

3.2. Le nombre de participation est illimité.

3.3. La participation est gratuite et sans obligation d'achat ou de souscription aux produits d'assurance et/ou d'assistance de Touring SA. La participation au jeu-concours n'a aucune influence sur la souscription, le prix, les garanties ou les conditions d'une assurance Touring SA.

3.4. La participation au jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement qui est disponible à l'adresse <https://touringsummertour.be/reglementconcours> et mis à disposition sur simple demande à l'adresse info@touring.be. Aucune contestation relative à la disponibilité du règlement ne sera prise en considération.

3.5. Touring SA se réserve le droit d'exclure, à tout moment et sans préavis, tout participant du présent jeu-concours, ainsi que de ceux organisés ultérieurement, en cas de non-respect du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- participation par des moyens automatisés, frauduleux ou détournés (comptes multiples, identités multiples, usage de scripts ou de bots, exploitation d'une faille technique) ;
- communication de données d'identification fausses ou trompeuses (nom, âge, adresse, ou toute autre information conditionnant l'éligibilité au jeu-concours) ;
- tentative d'altérer, de manipuler ou de perturber le bon déroulement du jeu-concours, notamment par collusion avec d'autres participants, piratage, intrusion dans les systèmes informatiques ou tout autre acte visant à fausser les résultats.

Toute exclusion est motivée et notifiée au participant concerné. Elle peut entraîner la perte du droit à tout lot déjà attribué.

Article 4. Déroulement du jeu-concours

4.1. Touring SA organise ce jeu-concours, destiné aux participants tels que définis à l'article 1 du présent Règlement, du **10/08/2026 au 14/08/2026** à 09h00 (fuseau horaire : GMT+2).

4.2. Toute participation se fait uniquement via la page Instagram officielle de Touring SA : <https://www.instagram.com/inspiration.by.touring/>

Ce jeu-concours n'est pas sponsorisé, approuvé, administré ou associé à Instagram/Meta. Instagram/Meta ne peut être tenu responsable de l'organisation, du déroulement ou de l'attribution des lots. En participant, les participants dégagent Instagram/Meta de toute responsabilité liée au jeu-concours.

4.3. Pour participer valablement, les participants doivent :

1. suivre le compte Instagram officiel **@inspiration.by.touring** ;
2. aimer la publication du concours ;
3. commenter la publication en répondant à la question principale suivante : « **En récupérant leur voiture de location à Bordeaux, Lou et Yannick ont suivi un des premiers conseils de Touring : toujours vérifier attentivement son véhicule avant de prendre la route. 🕒 🚗 Et ils ont tout de suite repéré un gros défaut... À votre avis, lequel ? 💬 1 Un éclat dans le pare-brise 2 Une déchirure dans un pneu 3 Un phare arrière cassé** » ;

ainsi qu'à la question subsidiaire suivante : « **Combien de participations seront enregistrées d'ici le 14/08/2026 (jusqu'à 9h) ?** »

4.4. La réponse correcte à la question principale est énoncée dans les contenus publiés par Touring SA et/ou les influenceurs dans le cadre du roadtrip Touring Summer Tour.

4.5. Les gagnants seront sélectionnés parmi les participants ayant répondu correctement à la question principale, et seront ensuite départagés par la réponse la plus proche à la question subsidiaire.

En cas d'égalité, le participant ayant soumis sa participation valide en premier sera classé en priorité.

4.6. Le(s) gagnant(s) ont droit à un seul lot par concours.

4.7. Touring SA, par l'intermédiaire de sa page Instagram officielle, informera les gagnants en leur envoyant un message direct sur leur compte personnel en date du **14/08/2026**. Le gagnant accepte de communiquer à Touring SA son nom, son prénom et son adresse e-mail afin de permettre l'attribution du lot.

À défaut de transmission de ces informations dans les 7 jours suivant la prise de contact par Touring SA, le gain sera considéré comme abandonné et un autre gagnant pourra être désigné.

4.8. Toutes données échangées seront conservées pendant 3 mois après la fin du jeu-concours, et seront ensuite supprimées.

Article 5. Prix

5.1. Dans le cadre de ce jeu-concours, les prix à gagner sont les suivants :

- **5 gagnants de 2 appareils photos jetables Kodak**

5.2. Un prix n'est ni divisible, ni transmissible et devra être accepté tel quel.

Article 6. Obligations et responsabilité de Touring SA

6.1. Touring SA ne pourra pas être tenu responsable si le jeu-concours doit être annulé, reporté, prolongé, écourté ou modifié en raison d'un cas de force majeure, d'un événement indépendant de sa volonté ou pour toute raison légitime.

6.2. À compter de la remise ou du transfert du prix au gagnant, Touring SA est dégagée de toute responsabilité relative à l'utilisation, à la possession ou à la jouissance du prix. Touring SA ne pourra notamment être tenue responsable d'aucun dommage, direct ou indirect, matériel, immatériel ou corporel, qui serait causé ou subi par le gagnant ou par un tiers du fait de l'utilisation du prix ou en lien avec celui-ci.

6.3. Touring SA décline toute responsabilité en cas de problème technique, notamment lié à l'indisponibilité du site, du serveur, de la connexion internet, du réseau téléphonique ou de tout autre système nécessaire au bon déroulement du jeu-concours.

Touring SA n'est pas responsable des erreurs, interruptions, pertes de données, retards, pannes de communication, accès non autorisés, destructions ou modifications des participations. Les participants reconnaissent que l'utilisation d'Internet comporte des risques techniques et de sécurité qui échappent au contrôle de Touring SA.

Article 7. Vie privée

Dans le cadre du concours, Touring SA agit en tant que responsable du traitement et peut collecter et traiter les données suivantes : nom, prénom, adresse e-mail et toute autre information strictement nécessaire à la gestion du concours et à la remise du prix.

Ces données sont traitées aux fins de :

- gérer les participations au concours ;
- contacter le gagnant ;
- vérifier son éligibilité ;
- organiser la remise du lot.

Touring SA veille à n'utiliser les données personnelles collectées que dans le cadre du déroulement du présent jeu-concours et à ce que le traitement de ces données personnelles se limite aux fins pour lesquelles les données ont été collectées.

Conformément à la réglementation en vigueur, dont le règlement européen Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement GDPR), tous les participants peuvent consulter, rectifier, limiter le traitement, demander la portabilité ou l'effacement des données les concernant dans le fichier dont Touring SA est responsable.

Pour pouvoir exercer ces droits, la personne concernée doit faire parvenir une demande écrite datée, signée à envoyer soit par courrier postal à : Touring SA, Service client - Boulevard Roi Albert II 4 boîte 12 – 1000 Bruxelles, soit par courrier électronique à l'adresse privacy@touring.be, soit par téléphone au 02/233.22.02.

Une plainte peut également être déposée auprès de l'autorité compétente en la matière en Belgique : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>

La politique concernant la protection de la Vie Privée est entièrement reprise dans la Privacy Policy de Touring SA. Ce document est consultable à tout moment sur le site www.touring.be/fr/privacy.

Article 8. Droit et tribunaux compétents

8.1. Le présent règlement est soumis au droit belge.

8.2. En cas de conflit lié au contrat, seuls les tribunaux francophones et néerlandophones de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale auront le pouvoir de juger l'affaire, même si une procédure similaire ou liée existe devant un autre tribunal.